

PARTICIPATION : **un supplément de** **700.000 €** **pour les Salariés de** **l'UES GFI Informatique !**

2 octobre 2008

Enfin!

* la Direction l'a annoncé le 26/09/08 au cours de la commission de suivi de l'accord de Participation.

** La loi qui entrera en vigueur en 2009 permettra de choisir entre épargne ou déblocage.

Section
syndicale
CFE-CGC
de l'UES :

01 44 85 88 92
cgcgfi@free.fr

www.toutsurlesprudhommes.com

LE 3 DÉCEMBRE
votez!



ÉLECTIONS
PRUD'HOMALES
2008

C'est officiel*, la Direction donne enfin une suite favorable à l'une des revendications de la CFE-CGC : **700.000€** supplémentaires seront répartis avant le 31 décembre 2008, entre les Salariés de l'UES GFI Informatique au titre de la Participation pour l'exercice 2007. Nous avons obtenu que le niveau de Participation soit maintenu par rapport à l'exercice 2006, au lieu d'être divisé par 2 ! (cf le versement de juin 2008)

Pour 2007, chaque Salarié recevra donc en moyenne 400€, comme pour 2006 !**

La CFE-CGC est lucide: ce montant reste encore bien trop modeste !

Pourtant la situation a sensiblement évolué ! Qu'on en juge : pour 2005, chaque salarié a reçu une **misère de 20€** et pour les exercices antérieurs, une **aumône d'à peine 60€ !**

Alors, face à cette **situation inacceptable mais « durable »**, la CFE-CGC se devait d'agir : par une négociation opiniâtre, elle a réussi à imposer une formule de calcul du montant à distribuer, plus avantageuse, scellée dans un **accord d'entreprise** (également signé par la CFDT et la CGT).

Signer, c'est bien...mais s'assurer du fonctionnement conforme de l'accord, c'est un devoir ! Nos représentants ont traqué jour et nuit, les événements susceptibles de dérégler la mécanique. Bien leur en a pris : l'**OPA de FUJITSU** et la **restructuration de GFI Italie** allaient entraîner pour 2007, si on restait les bras ballants, **un manque à gagner de 700.000€ pour la communauté des Salariés de l'UES !**

Alors, dès juin 2007, nous avons tiré le signal d'alarme puis activé sans relâche les moyens qui sont à la disposition de toute Organisation Syndicale : propositions chiffrées et juridiquement étayées remises en CCE, CE et commission paritaire, discussions bilatérales avec la Direction, audience d'une délégation de nos représentants auprès de J TORDJMAN, consultation de l'expert-comptable du CCE, communication auprès des salariés par nos lettres syndicales mensuelles, tracts référendums, dossier remis aux administrateurs APAX siégeant au Conseil d'Administration de GFI Informatique, puis interpellation de vive voix de ceux-ci en CCE mais aussi en marge de l'AG des actionnaires de GFI Informatique...

Un seul objectif : obtenir de la Direction, la compensation du manque à gagner.

Les esprits chagrins ne manqueront pas de déclarer que nous n'avons pas décroché la lune ! Certes, mais ... nous ne l'avons pas promise non plus !

Les 400€ ne seront plus dans la poche de la Direction, mais dans celle du Salarié : pour la CFE-CGC, c'est ce qui importe !

Nous ne sommes pas de ceux qui osent déclarer en commission paritaire – l'organe de négociation de l'UES – sans avoir consulté les Salariés : « la Participation, ça n'est pas notre priorité ! »

Tous les sujets sont « notre priorité » : salaires, conditions de travail, prévention du stress, indemnisation des frais de mission et de trajet, formation, intéressement, participation, régime de prévoyance et de frais de santé, retraite supplémentaire...

et nous y travaillons chaque jour !

Mais, aujourd'hui, ne nous voilons pas la face : la crise financière monstrueuse qui s'abat sur nos têtes, pourrait bien nous imposer à tous, une priorité suprême :

LA DEFENSE DE NOS EMPLOIS !